

**A conserver**

**INFORMATIONS DE RENTRÉE 2019**  
**Regroupement Pédagogique Intercommunal**  
*Ecole Saint Louis Champeaux-Ecole Saint-Joseph Landavran*

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire vient de débuter. Cette circulaire a pour but de vous donner des informations utiles concernant la vie de notre R.P.I, regroupement pédagogique intercommunal, sur les 2 sites (Champeaux et Landavran).

Voici les nouvelles peintures de l'école :



❖ **Structure des classes** : L'équipe enseignante est la suivante :

- **CHAMPEAUX** :
  - TPS/PS/MS : Mme Stéphanie HURAU, 20 élèves en début d'année, 3 élèves dans le courant de l'année.
  - MS/GS : Mme Béatrice BESCOND, 23 élèves.



Trois aides maternelles au sein des classes, à la garderie, au service cantine, à l'entretien des locaux et au car : Mme PIROT Laurence (en particulier à la restauration scolaire), Mme LEGUEDOIS Amélie, (garderie du matin) et Mme BERHAULT Christine, ( garderie du soir).



- **LANDAVRAN**:
  - CP/CE1 : Mme Virginie LE FEVRE avec une journée de décharge de direction assurée par Mme Marie DEQUEKER le jeudi : 20 élèves.
  - CE1/CE2 : Mme Maryline MARTIN, 22 élèves
  - CM1/CM2 : Mme Camille TOSTEN, 29 élèves

Mme LONCLE Stéphanie assure le service cantine aidée de Mme Martine LETRENEUF, la garderie et le car. Mme Laurence PIROT assure l'entretien des locaux.

❖ **Horaires de l'école** : Les classes fonctionnent selon les horaires suivants :

- **Matin** : 8h45-12h00
- **Soir** : 13h30-16h30

○ **Horaires de garderie** :

LANDAVRAN		CHAMPEAUX	
matin	soir	matin	soir
7h30-8h30	17h-18h45	7h30 – 8h30	16h45-18h30

**Merci de bien respecter les horaires d'arrivée et de départ pour des questions de sécurité.**

- **Le matin à Champeaux** : les enfants prenant le car pour Landavran pourront être sous la surveillance d'Amélie à partir de 8h25. (Départ du car 8h30). Les enfants seront accueillis **dans les classes** à partir de 8h30. Afin que l'équipe enseignante respecte l'horaire de début des activités, il sera demandé aux parents de ne pas s'attarder dans les classes.



- **A Champeaux et à Landavran** : L'accueil des enfants est assuré à partir de **8h30** le matin et de **13h15** le midi.  
Avant ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Avant 8h30 et 13h15, il n'y a pas de surveillance sur la cour. Pour la sécurité des enfants, merci de faire très attention à ce point.
- **Garderie du soir** : L'accueil des enfants est assuré jusqu'à **18h45** à Landavran et à Champeaux jusqu'à **18h30**. Si vous avez besoin que votre enfant soit gardé jusqu'à 18h45, il pourra prendre le car vers Landavran. Merci de nous l'indiquer.  
**Tout enfant non surveillé par ses parents et arrivant avant 8h30 ira en garderie.**

➤ **Sécurité à la sortie de l'école** :



- ❑ à 16h30, les enfants sortent de la cour une fois que le car est reparti seulement.
- ❑ Pour les enfants sortant seuls : le carnet de liaison sera à présenter à l'adulte de surveillance.
- ❑ Merci de refermer le portail à chacun de vos passages.
- ❑ Pour des raisons de sécurité et à la suite des directives ministérielles, nous sommes obligés de fermer à clé le portail, nous vous demandons donc d'utiliser la sonnette afin de rentrer dans l'école sur le temps scolaire. De même, une carte d'identité et une autorisation de votre part au préalable (carnet de liaison) seront demandées pour les personnes venant chercher

occasionnellement votre enfant.

- ❑ Les enfants de Landavran utilisant le petit portillon arrière et partant seul le soir devront indiquer à l'adulte de surveillance leur départ.
- ❑ Pour les cyclistes, nous vous rappelons que le port du casque est obligatoire sur la voie publique (et le gilet jaune). Si nous constatons que votre enfant n'a pas de casque, il ne sera pas autorisé à quitter l'établissement avec son vélo.

❖ **Assurances** :

Depuis la rentrée 2017, avec l'OGEC, nous avons opté pour une « **formule globale d'assurance Individuelle Accident** » auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour les raisons suivantes :

Petit rappel : la loi exige que chaque élève dispose de deux assurances :

### **Responsabilité civile (RC)**

« Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui dommage ». Lorsque votre enfant est responsable de dommages causés à autrui, c'est la RC familiale qui est engagée. Cette dernière étant incluse dans le contrat multirisque habitation, votre enfant est donc sous contrat de la RC du Chef de Famille. **Il n'est plus nécessaire de nous fournir une copie de votre attestation.**

### **Individuelle accident (IA)**

Cette assurance est aussi appelée « assurance scolaire » (uniquement pour le temps scolaire) ou « assurance extra-scolaire » (souscrite à l'année, 24H/24).

Elle garantit les dommages corporels que votre enfant subit, sans qu'un tiers responsable soit nécessairement en cause.

L'IA représente une obligation légale, par décret de 1988, mais également par la circulaire 99-136 du 21.09.1999 pour les sorties dites facultatives (sorties occasionnelles). Exemple : sans IA, votre enfant ne sera pas autorisé à participer à une sortie scolaire avec nuitée.

Par souci de sécurité et de rapidité de traitement d'un dommage, l'école a donc décidé de profiter d'une offre de la Mutuelle Saint Christophe, en **formule globale**.

**Ainsi, tous les élèves de l'établissement seront automatiquement couverts pour l'Individuelle Accident (quel que soit leur jour de rentrée)\*.**



## Regroupement Pédagogique Intercommunal *Ecole Saint Louis Champeaux-Ecole Saint-Joseph Landavran*

### Les avantages de cette solution

- ✓ Votre enfant est protégé à l'école, durant ses activités scolaires obligatoires et facultatives (spectacles sur Vitré etc), y compris durant les sorties, à la piscine, à la cantine, en classe découverte... et lors du trajet aller et retour école-domicile.
- ✓ L'IA est **active 24H24 et 7j/7**, du 1er jour de la rentrée, jusqu'à la veille de la rentrée suivante.
- ✓ L'IA couvre votre enfant à l'école, mais aussi le week-end, quand il assiste à son entraînement de sport, ou lors d'une balade en famille.
- ✓ L'IA intervient en complément de la CPAM et de la mutuelle familiale, dans la limite des montants garantis (tableau des garanties et franchises dans la feuille ci-jointe).
- ✓ Si vous disposez déjà d'un contrat familial, l'IA vient en plus de ce contrat.
- ✓ En cas d'incident/accident sur le temps scolaire, la secrétaire de l'école procède systématiquement à une déclaration sur internet. Vous recevez alors un accusé de réception de la Mutuelle Saint Christophe, par voie postale. Si aucune suite n'est donnée, le dossier est close. Peu importe le nombre de déclarations réalisées, aucune pénalité ne sera imputée à la famille ou à l'école.
- ✓ Il ne vous est plus nécessaire de contacter votre assureur, pour obtenir une attestation d'assurance IA (\*sauf si vous vous opposez à cette solution). L'école déclare un effectif à la Mutuelle Saint Christophe ; **vous n'avez aucune démarche à faire**.

**Tarif préférentiel** : Le coût actuel demandé par enfant est de **9,2 € en formule individuelle**. En passant en formule globale, le coût sera de **6,4 € par an et par enfant**. L'OGEC prendra à sa charge une partie. En septembre, **5€/enfant** pour l'année seront facturés.

**CARNET DE LIAISON** : Chaque élève possède un carnet **de liaison** dans lequel se trouvent entre autres :



- ❖ **Renseignements sur la famille (page 1)** : à compléter par vos soins
- ❖ **Règles de vie et règlement intérieur ( pages 2 à 5 )** : Ils sont à lire avec votre enfant et à signer relire avec lui et le signer.
- ❖ **La charte de bonne conduite à la cantine** : à lire avec votre enfant.
- ❖ **Les autorisations diverses (pages 7)** : à compléter et à signer.
- ❖ **Aide personnalisée (page 10)** : à remplir et signer.
- ❖ **Autorisation de sortie (au dos du carnet)** : à remplir et à signer.

Il est indispensable de lire le carnet de liaison très régulièrement, **d'y prendre les documents, à chaque fois** et d'être chaque jour dans le cartable de votre enfant. Les enseignants y mettent des informations concernant les sorties, l'organisation des activités ou les propositions de rendez-vous (page 24). Vous pouvez également l'utiliser pour communiquer une information à l'enseignant de votre enfant (pages 11 à 23) ; *glisser le marque-page sous le protège-cahier pour nous en informer*.

R.P.I

Ecole Saint Louis de Champeaux - Ecole Saint Joseph de LANDAVRAN



## Regroupement Pédagogique Intercommunal Ecole Saint Louis Champeaux-Ecole Saint-Joseph Landavran

Si vous avez besoin de contacter l'école par téléphone, nous vous remercions de le faire en dehors des heures de classe ou le jeudi matin à Champeaux (02.56.53.61.71) et le jeudi après-midi à Landavran (02.56.28.98.07).

### ❖ **Facturation**



Une facture mensuelle sera remise en fin de mois à l'aîné de la famille de chaque école ou envoyé par mail. Elle sera composée de 3 parties : les frais de scolarité (contribution scolaire, frais de sortie scolaire, piscine, frais de matériel pédagogique, comme des fichiers...), de cantine (uniquement pour Landavran) et de garderie. Pour Champeaux, la cantine étant municipale, vous recevrez directement les factures par la mairie et vous serez prélevés si vous avez opté pour le prélèvement (cf le règlement à signer et récépissé à redonner avant le 14/09/2019 pour les familles n'ayant pas redonné le document avant les vacances).

**Cette année, nous continuons la mise en place du prélèvement automatique afin de simplifier cette démarche administrative et pour les familles et pour les bénévoles assurant la gestion des écoles.** De plus, afin d'équilibrer les factures, nous facturerons pour, maximum, 4 semaines de cantine / garderie.

Dans votre dossier de rentrée, si vous ne l'avez pas déjà fait en fin d'année scolaire, vous aurez donc à compléter la demande d'autorisation de prélèvement (feuille rose). Nous vous demandons de fournir de nouveau un R.I.B (même si vous l'avez fait l'année dernière) avec cette demande de prélèvement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

#### ❑ **Frais de scolarité**

Contribution des familles : **21,90 euros**

A ce montant fixe s'ajoutent les sorties éventuelles, l'activité « Piscine » et du matériel pédagogique restant à votre enfant ( type fichier de français ).

❑ **Transport scolaire** : La navette effectuant la liaison entre les 2 écoles est **un service gratuit**.

#### ❑ **Garderie** :

Mme Stéphanie LONCLE assure la garderie le matin et le soir à Landavran. A Champeaux, Mme Amélie LEGUEDOIS assure la garderie du matin et Mme BERHAULT Christine la garderie du soir.



En cas d'absence du personnel de service, la garderie du matin et/ou du soir pourrait avoir lieu dans une seule école. Dans ce cas, les élèves seront conduits dans leur école respective par la navette scolaire habituelle.

**Tarif**: 0,50 euros le ¼ heure

**Tout ¼ heure commencé sera dû.** Un système de « scan-douchette » va simplifier le pointage. L'école n'ouvre ses portes qu'à 8h30. Avant 8h30, un enfant sans surveillance de ses parents sur la cour sera mis en garderie et **le ¼ d'heure sera facturé**.

R.P.I

Ecole Saint Louis de Champeaux - Ecole Saint Joseph de LANDAVRAN





## Regroupement Pédagogique Intercommunal Ecole Saint Louis Champeaux-Ecole Saint-Joseph Landavran

### ☐ **Cantine :**

Tarif par enfant	LANDAVRAN	CHAMPEAUX
Prix du repas	3,90 €	3,80 €

- Inscription à la cantine **le mardi matin dernier délai** pour la semaine suivante. En cas d'absence, le 1<sup>er</sup> jour, le repas sera facturé car il est déjà livré. **Comme vous le savez vous pouvez aussi inscrire votre enfant à l'année, au mois ou par quinzaine.**
- **Pour tous les élèves du RPI, merci de prévoir une serviette de table en tissu marqué au nom de l'enfant. Elle sera ramenée le vendredi et à rapporter le lundi matin, ceci afin de réduire la consommation de papier et de participer à la préservation de l'environnement.**
- **A Landavran, nous mettons en place un nouveau système d'inscription cantine pour les changements EXCEPTIONNELS :**



Chaque matin, un élève de CM passera dans les classes pour connaître le changement (s'il y a !) pour le lendemain et ce, avant 9h. Ceci permettra de faire le compte et de réajuster les quantités sur le site de Convivio, à la récréation du matin. Désormais, la demande de changement pourra se faire le lundi avant 9h pour le mardi, le mardi avant 9h pour le jeudi, le jeudi avant 9h pour le vendredi et le vendredi avant 9h pour le lundi.

**N'oubliez pas de le dire à vos enfants et de l'écrire sur le carnet de liaison !**

- **Car à CHAMPEAUX :** Inscription irrégulière pour les élèves de maternelle le **mardi matin dernier délai** pour la semaine suivante. Si un changement a lieu dans la semaine, veuillez prévenir au plus vite par un mot dans le livret de liaison ou par téléphone.

### ❖ **Piscine pour les élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2**

Début des séances le jeudi 12 décembre et fin le jeudi 26 mars : de 13h45 à 14h35 dans l'eau. Ceci est une activité obligatoire qui fait partie des apprentissages de l'école. Seules les absences justifiées par des certificats médicaux attestant l'obligation de ne pas pratiquer la natation pour des raisons médicales sérieuses ne seront pas facturées. Dans le cas contraire, la séance sera facturée (le coût par séance n'est pas encore connu à ce jour, en 2018/2019 il était de 3,36€ par enfant). Si des parents sont disponibles et aptes à passer l'agrément pour nous accompagner, nous vous invitons à nous donner vos disponibilités afin de mettre en place un planning. Courant novembre, nous vous redonnerons des informations complémentaires.



### ➤ **cahier de Liaison Interactif : Classroom**



Les enseignantes de l'école continuent d'utiliser une nouvelle application qui permettrait aux familles d'avoir une vision de ce qui est fait en classe : Classroom est une véritable fenêtre pour découvrir des moments de vie de la classe de son enfant : photos du travail réalisé, vidéos de sortie, séance de sport, vie quotidienne... C'est aussi un outil pratique et moderne.



R.P.I

Ecole Saint Louis de Champeaux - Ecole Saint Joseph de LANDAVRAN



## Regroupement Pédagogique Intercommunal *Ecole Saint Louis Champeaux-Ecole Saint-Joseph Landavran*

Elle permettrait aussi de mettre l'information du mois ainsi que les menus cantine. Nous garderons le format papier ( carnet de liaison).

Cette application s'appelle Classroom : Seuls les parents inscrits (et validés par l'enseignant de la classe) peuvent voir ce qu'on met en ligne. C'est **ultra sécurisé** : les données sont stockées en France, conforme à tous les exigences de l'Education Nationale et du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données). Elle est accessible uniquement par mot de passe, non cessible à l'extérieur ( grands-parents, oncles , tantes...)



Après le document ci-joint « autorisation de captation et de diffusion de l'image et de la voix », à redonner pour le 9 septembre, nous vous donnerons le courrier de la classe de votre enfant vous indiquant toute la procédure pour accéder à l'application.

L'application sur le téléphone permet de voir la dernière publication (sinon, c'est payant). Si vous voulez voir les autres, il faut passer par le site internet

### **DATES à RETENIR**

#### o **REUNIONS DE CLASSES:**

- **Classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 : jeudi 12 septembre 2019 à 18h**
- **Classes de TPS/PS/MS et de MS/GS : Mardi 24 septembre à 18h**
- **Classe de CM1/CM2: jeudi 26 septembre à 19h suivi de la présentation du séjour à la montagne de 20h à 21h.**



#### o **Vacances scolaires :**

Vacances de la Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver : du samedi 15 février au lundi 2 mars 2020

Vacances de Printemps : du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2020

Vacances d'été : vendredi 3 juillet 2020 au soir

#### o **Jours fériés**

Lundi 11 novembre, Vendredi 1<sup>er</sup> mai, vendredi 8 mai

Pont de l'ascension : du jeudi 21 mai au lundi 25 mai au matin

Lundi de Pentecôte : lundi 1<sup>er</sup> juin

#### o **ACTIVITES et ANIMATIONS du RPI:**

- ❖ **PHOTO DE CLASSE** : jeudi 19 septembre : attention, photo à thème : **Le cirque**
- ❖ **CELEBRATION DE RENTREE ET VIVRE ENSEMBLE** : vendredi 13 septembre
- ❖ **ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L** : courant octobre, un mot vous sera donné ultérieurement, avec le planning de toutes les activités de l'année 2019/2020 ( vente de sapin, fromage, viennoiserie, collecte de papiers...).
- ❖ **SOIREE CABARET** : samedi 23 novembre 2019
- ❖ **CELEBRATION de NOËL** : le vendredi 20 décembre à Champeaux.
- ❖ **CLASSE DE MONTAGNE** : du 12 au 18 janvier 2020

R.P.I

Ecole Saint Louis de Champeaux - Ecole Saint Joseph de LANDAVRAN



## Regroupement Pédagogique Intercommunal *Ecole Saint Louis Champeaux-Ecole Saint-Joseph Landavran*

- ❖ **JOURNÉE DES COMMUNAUTÉS EDUCATIVES** : le jeudi 5 décembre le matin (préparation de Noël) et le vendredi 20 mars (La matinée des talents) le matin à Landavran.
- ❖ **PORTES OUVERTES** : le vendredi 27 mars à partir de 17 h.
- ❖ **BOL de RIZ** : mardi 7 avril 2020.
- ❖ **SEMAINE DU CIRQUE** : du 11 au 15 mai 2020, avec spectacle le vendredi 15 mai 2020 au soir.
- ❖ **KERMESSE du RPI** : le dimanche 21 juin 2020 à CHAMPEAUX

Et bien d'autres activités, comme le plus grand cabaret du coin, des journées bricolage, ménage...  
**Important** : A retourner à l'école

- ❑ Pour jeudi 5 septembre : l'inscription à la cantine pour la semaine prochaine pour les enfants **non réguliers**.
- ❑ Pour **lundi 9 septembre au plus tard** : les derniers documents non rendus avant la rentrée ainsi que la fiche d'autorisation **KLASSROOM** .



Merci  
Virginie LE FEVRE,  
Directrice du R.P.I CHAMPEAUX/LANDAVRAN

Bonne rentrée et bonne année scolaire à chacun !!

